



Lettre d'information SUD du 05 Mai 2022

ARIANEGROUP (Etablissements de Saint Médard)

Entrevue avec le patron d'ArianeGroup à St Médard.

Le principal dirigeant d'ArianeGroup, Hubert André Roussel, est venu sur le site pour une rencontre avec les Syndicats représentatifs de St Médard le 04 Mai.

Si nous n'attendions pas grand-chose de sa venue, il y a des sujets sur lesquels il ne pourra pas dire qu'il les ignorait après nos interventions et sur lesquels sa responsabilité est engagée.

Nous avons préalablement envoyé à la direction les points sur lesquels nous souhaitons intervenir afin qu'il ne puisse pas se dérober en prétendant ne pas avoir les données pour nous répondre.

Voici ces points:

Sécurité sur le site : (danger du sous-effectif, élargissement de la sous-traitance en milieu Pyro et chimique recréant les conditions pour AZF)

-Nous revendiquons l'arrêt de la sous-traitance prévue pour la maintenance et l'éclatement de la métrologie.

SHIFT RCC effectifs : Le personnel est en surcharge. Le personnel dont le poste est visé est en souffrance.

L'effectif de St Médard a été diminué de plus de 100 postes depuis 2019. L'effectif est à 546 salariés. La RCC prévoit encore 17 postes à supprimer et nous savons que d'autres projections plus basses ont été affichées à la fin 2022 et à horizon 2026.

Pour la sécurité du personnel, pour le maintien du savoir-faire :

-Nous revendiquons l'arrêt du démantèlement du site de St Médard, des suppressions de poste et le recrutement nécessaire pour un retour à une charge de travail normale.

Salaires : *Les augmentations générales sont en dessous de l'inflation et il n'est pas acceptable que le pouvoir d'achat du personnel régresse.*

-Nous revendiquons une augmentation générale uniforme de 200 €.

Sur la Sécurité :

Nous avons évoqué toutes les sous-traitances successives des services techniques qui ont donné lieu à des

régressions en terme d'intervention (PO non réalisées) ou de travail ni fait ni à faire avec des problèmes de sécurité.

Nous avons alerté sur le danger d'une généralisation de la sous-traitance vers des bâtiments pyro ou chimiques.

Un cap est passé !!!

Nos craintes de la généralisation de présence de personnel là où ils ne devraient pas se trouver.

Nous avons précisé à M Roussel qu'il en va de sa responsabilité de maintenir ce projet.

Il a « noté ».

Nous avons également pris le temps d'expliquer les dégâts factuels causés par SHIFT cumulés avec la sous-traitance. Tout ce qui fonctionnait bien en termes de cohésion de travail a été détruit. Tout est à reconstruire.

Sur le maintien de l'emploi :

Nous avons insisté et argumenté sur le sous-effectif et la surcharge de travail. Les conséquences en terme de RPS

et de sécurité quand le temps manque pour faire les choses correctement.

Nous avons parlé des projections de l'effectif communiqué en central avec une baisse affichée de 27 % entre 2021 et 2026 sur l'établissement.

Nous avons parlé de la souffrance générée par l'angoisse de savoir ce qui arrivera pour les personnels dont le poste est ciblé par la RCC si le collègue n'a pas trouvé un poste en 2023.

Nous nous attendions à un refus de nos revendications d'arrêter la RCC, mais il y avait une chose sur laquelle il était possible de s'engager. Nous avons demandé à M Roussel de s'engager à ne pas licencier les personnels dont les postes sont ciblés par la RCC pour arrêter leur souffrance.

C'était en son pouvoir et il a refusé de le faire.

Sur le pouvoir d'achat :

Nous avons évoqué l'insuffisance des augmentations générales en rapport avec l'inflation qui a atteint les 4.8 %

selon l'INSEE. Nous nous ne pouvons pas accepter des pertes de revenus en guise d'évolution.

M Roussel s'est félicité du compromis trouvé avec les organisations syndicales signataires de l'accord et il considère que la direction a fait un « effort » en direction des plus bas salaires...

Voilà ce que nous pouvions attendre du « dialogue social ».

A nous de décider s'il y a un autre chemin collectif plus satisfaisant...

...